



VILLE DE LAVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS / conseil municipal du 27 juin 2011

DIVISION DE TERRAINS EN ZONES NATURELLE ET AGRICOLE

N° S 432 - CVEU - 8 -

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Date de la convocation : 20 juin 2011

Nombre de présents : 34

Compte rendu analytique de séance affiché le : 28 juin 2011

A la date ci-dessus, le conseil municipal de Laval convoqué conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de ville, dans la salle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Guillaume Garot, maire.

Étaient présents :

Tous les membres du conseil municipal, sauf Mandy LORIOU et Hamza Chaïri, excusés.

Étaient représentés :

- Françoise MARCHAND, adjointe, par Claude GOURVIL, adjoint,
 - Jocelyne DOUMEAU-DUSSEAUX, conseillère municipale, par Marielle ROLINAT, conseillère municipale,
 - Jacqueline LOUAISIL, conseillère municipale, par Serge LAUNAY, conseiller municipal,
 - Ambroise HALOUZE, conseiller municipal, par Guillaume GAROT, maire,
 - Jacques PHELIPPOT, conseiller municipal, par Didier PILLON, conseiller municipal,
 - Samia SOULTANI-VIGNERON, conseillère municipale, par Martine MAUGUIN, conseillère municipale,
 - Gwendoline GALOU, conseillère municipale, par Xavier DUBOUG, conseiller municipal.
-
- François ZOCCHETTO, conseiller municipal, quitte la séance à 20 h 25 et est ensuite représenté par Marie-cécile CLAVREUL, conseillère municipale.
 - Zohra BOUTIMAH, conseillère municipale, quitte la séance à 20 h 40 et est ensuite représentée par Simone TOUCHARD, conseillère municipale.
 - Emmanuel DOREAU, adjoint, quitte la séance à 22 h 35 et est ensuite représenté par Gisèle CHAUVEAU, adjointe.

Conformément à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection de deux secrétaires : Simone TOUCHARD et Chantal GRANDIÈRE.



VILLE DE LAVAL
DÉLIBÉRATION conseil municipal du 27 juin 2011

DIVISION DE TERRAINS EN ZONES NATURELLE ET AGRICOLE

N° S 432 - CVEU - 8
Rapporteur : Françoise Ergan

Le conseil municipal de la Ville de Laval,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L.111-5-2,

Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 8 février 2007, modifié les 25 janvier 2008 et 6 février 2010,

Considérant que le plan local d'urbanisme a classé divers terrains en zones naturelles et agricoles,

Que par ce classement la Ville entend que soient respectées la qualité des lieux et leur affectation,

Que ceci nécessite de contrôler les changements d'affectation, notamment ceux qui se font lors des divisions pour des usages de loisirs,

Sur proposition de la commission cadre de vie - écologie urbaine,

DÉLIBÈRE

Article 1er

La ville de Laval décide de soumettre selon les dispositions de l'article L.111-5-2 du code de l'urbanisme à une autorisation préalable les divisions de terrains situés en zone A et N du plan local d'urbanisme.

Article 2

Le maire ou son représentant est autorisé à signer toute pièce à cet effet.

Article 3

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour ampliation et par délégation,
Le directeur général des services,

Le maire,

Signé : Éric GUILLOU

Signé : Guillaume GAROT